



INFORMATION IMPORTANTE
RENTREE SCOLAIRE 2025-2026
NOUVEAUX UTILISATEURS - Devoirs surveillés

Vallorbe, 27 juin 2025

Mesdames, Messieurs, Chers parents,

Les devoirs surveillés se dérouleront au collège 1915 à Vallorbe, par groupes de 5 à 6 élèves, pour les 3P à la 11S.

Nous vous rappelons qu'aucun service de transport scolaire par bus n'est prévu après les devoirs surveillés. Les élèves rentrent chez eux par leurs propres moyens, sous la responsabilité de leurs représentants légaux.

La gestion des inscriptions et des absences de vos enfants aux devoirs surveillés ainsi que l'alimentation à l'avance de votre compte personnel sont de votre responsabilité.

Si vous désirez inscrire votre enfant aux devoirs surveillés qui débiteront le 8 septembre 2025 et que c'est votre première fois sur MonPortail, créez dès aujourd'hui, dans un premier temps, votre identifiant qui vous suivra tout au long de la vie scolaire de votre enfant. Vous effectuerez ensuite une demande d'inscription en ligne pour les devoirs surveillés. Pour cela, rien de plus simple, connectez-vous avec votre smartphone, tablette ou ordinateur, sur <https://ascovabano.monportail.ch>, prenez le temps de visionner les courtes vidéos explicatives et laissez-vous guider. Afin de vous aider en cas de problème, nous restons bien entendu à votre disposition.

Vous pourrez faire cette demande d'inscription dès le 18 août 2025 et dans la mesure du possible avant le 5 septembre 2025. Vous trouverez sur le site de l'association scolaire de Vallorbe, Ballaigues et du Vallon du Nozon, dès le 4 juillet 2025, les informations nécessaires pour effectuer votre demande d'accès, ainsi que le règlement des devoirs surveillés, vous indiquant les coûts relatifs aux sessions.

Afin d'éviter la circulation et/ou la perte d'argent liquide, le paiement des prestations s'effectuera via un compte personnel alimenté par les parents. Un premier versement minimum de l'équivalent de 3 sessions devra être effectué sur votre compte individuel MonPortail - MesDevoirs (voir règlement sur le site internet de l'AscoVaBaNo <https://www.ascovabano.ch/>, onglet parascolaire), **AVANT le 1^{ER} cours de votre enfant.**

Vous devrez inscrire votre enfant pour **les 3 jours fixes** et un montant de CHF 12.00 sera débité pour les frais administratifs pour l'année scolaire en cours lors de la première session de votre enfant.



La présence des enfants aux devoirs surveillés sera contrôlée à chaque session et enregistrée grâce à un code-barres (en possession des moniteurs). A la lecture de ce code, votre compte personnel sera débité. Il devra être alimenté régulièrement (vous pouvez consulter le solde du compte en tout temps). Si votre compte présente un solde insuffisant, un rappel informatique automatique vous sera adressé par e-mail (données sécurisées).

Les élèves de 5P-11S peuvent partir dès que les devoirs sont achevés moyennant une autorisation de départ ci-jointe, dûment complétée et signée par les parents. Les 3 et 4P n'ont pas la possibilité de partir avant (voir règlement concernant les horaires).

Dans le cas où cela vous concernerait, nous vous prions de remplir le formulaire ci-joint et de nous le retourner soit par courrier postal ou par email à : administration@ascovabano.ch

Nous vous remercions d'avance de l'intérêt que vous porterez à ce courrier et vous recommandons de lire attentivement le règlement.

Nous restons à votre entière disposition en cas de questions et nous vous prions d'agréer, Mesdames, Messieurs, Chers parents, nos meilleures salutations.

SIGNATURES

Au nom de l'Association scolaire intercommunale AscoVaBaNo

Le Président
Claude Languetin

La secrétaire
Lucia Recordon

